

Le mot de la Présidente

Pourquoi mettre en place un service mutualisé ?

Le 1^{er} juillet 2015 un service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols a été créé, en lien avec les dispositions de la loi ALUR (Accès au Logement et un urbanisme Rénové) et suite au désengagement de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de la fusion des communautés de communes de l'Embrunais et du Savinois Serre-Ponçon ainsi qu'avec les communes de Chorges et Pontis, ce service s'est étendu aux nouvelles communes souhaitant y prendre part.

Quelles missions ?

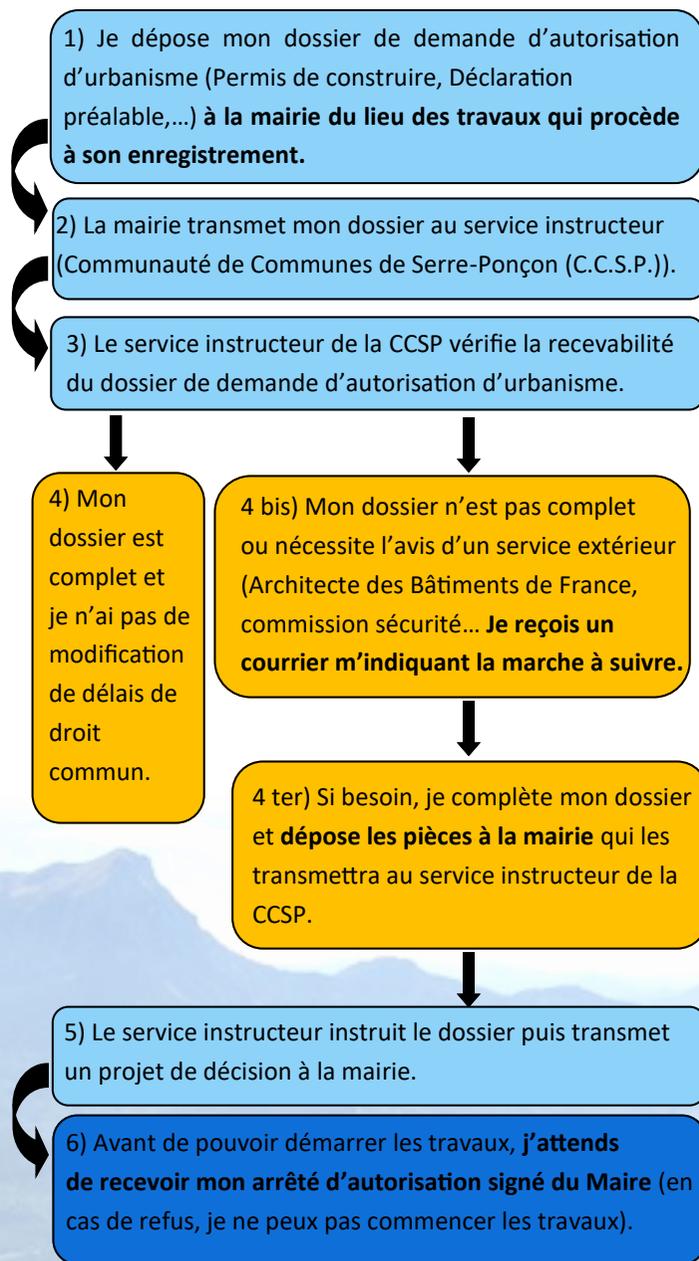
Le service instruit pour le compte des Communes l'ensemble des autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire...) qui étaient au préalable instruites par la Direction Départementale du Territoire (DDT).

Il assiste également les maires dans le suivi des autorisations : déclarations d'Ouvertures de Chantiers (DOC), déclarations attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), réalisation des contrôles de la conformité des travaux (récolement) ainsi que dans le contentieux de l'urbanisme (constructions sans autorisation, non-conformité, recours, etc...).

Chantal EYMEOD,
Présidente de la Communauté de Communes
de Serre-Ponçon

Un service de proximité

Le service mutualisé, mode d'emploi



Composition du Service Instructeur

Elisa CADOR

Responsable du pôle ADS et urbanisme

Florence PONZO

Instructrice ADS et chargée de projet urbanisme

Véronique DESSALLES

Instructrices ADS

Jennifer TULLE

Instructrices ADS

Valérie BISSIERE

Aide Instructrice ADS

